

Le 18 février 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le jeudi 18 février 2020 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2021-02-033

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2021-02-034

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-02-04 AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION À LA SUPERFICIE MINIMALE D'UNE RÉSIDENCE EXIGÉE DANS LA ZONE RA3

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU'une période de consultation a débuté le 27^e jour de janvier 2021 sur le PREMIER projet de règlement no 2021-01 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un SECOND projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE soit adopté le SECOND projet (modifié) de règlement no. 2021-01, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2021-02-035

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'AJOUT D'UNE COLLECTE AUX DEUX SEMAINES DES CONTENEURS À DÉCHETS

ATTENDU QUE pour l'année 2021, la Municipalité de Saint-Alexandre a réduit de 52 à 26 le nombre de collectes des conteneurs à déchets ;

ATTENDU QUE des commerces ont besoin d'une collecte hebdomadaire ;

ATTENDU QUE le Service Sanitaire A. Deschênes a fait une proposition au conseil pour ajouter une collecte aux deux semaines, au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) par semaine durant vingt-quatre (24) semaines, pour un total annuel de six mille dollars (6 000\$) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte la proposition du Service Sanitaire A. Deschênes pour ajouter une collecte de conteneurs à déchets aux deux semaines durant l'année 2021, au coût de six mille dollars (6 000 \$), excluant les taxes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-02-036

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 28.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire